

GESPARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 836 604,10 €
Siège social : 18 Avenue de l'Agriculture
63100 CLERMONT FERRAND
497 350 132 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 JUIN 2026

L'an Deux mil vingt-six,
Le Douze juin,
A 15 heures 30,

Les associés de la Société GESPARD, société à responsabilité limitée au capital de 836 604,10 €, divisé en 5 468 parts de 153 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au Cabinet d'expertise comptable MBA sis 40 Boulevard Pochet Lagaye 63000 CLERMONT-FERRAND, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur François DURIF, titulaire de 1 150 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Sylvie DURIF, titulaire de 1 184 parts sociales en pleine propriété,
- L'indivision successorale de Monsieur Jean DURIF, titulaire de 1 980 parts sociales en pleine propriété, représentée par Madame Sylvie DURIF,

Est représentée :

- Madame Pascale DURIF, titulaire de 1 154 parts sociales en pleine propriété, par
.....Mme Sylvie DURIF.....

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie DURIF, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Modification du représentant de l'indivision successorale statutaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément au mandat général d'administration de l'indivision successorale de Monsieur Jean DURIF signé ce jour, décide de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

« Par suite des apports effectués, d'augmentations de capital par incorporation de réserves et de primes de fusion, le capital social est fixé à la somme de **HUIT CENT TRENTE SIX MILLE SIX CENT QUATRE EUROS** (836 607 €).

Il est divisé en **CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT** (5 468) parts sociales de **CENT CINQUANTE-TROIS EUROS** (153 €) chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés ainsi qu'il suit :

- L'indivision successorale de Monsieur Jean DURIF (Monsieur François DURIF, Madame Pascale DURIF et Madame Sylvie DURIF) représentée par Monsieur François DURIF, à concurrence de **MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT PARTS**, numérotées de 1 à 1 980, ci..... 1 980 parts
- Madame Sylvie DURIF, à concurrence de **MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE PARTS**, numérotées de 1 981 à 2 630 et 3 931 à 4 464, ci..... 1 184 parts
- Madame Pascale DURIF, à concurrence de **MILLE CENT CINQUANTE-QUATRE PARTS**,



numérotées de 2 631 à 3 280 et 4 465 à 4 968, ci..... 1 154 parts

- Monsieur François DURIF,
à concurrence de MILLE CENT CINQUANTE PARTS,
numérotées de 3 281 à 3 930 et 4 969 à 5 468, ci..... 1 150 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 5 468 parts »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés.

François DURIF



Pascale DURIF

Représentée parSylvie DURIF.....



Sylvie DURIF

